

ployés et le département des Chemins de fer et Canaux n'imprimera plus et ne répandra plus de statistiques.

M. PEDLOW: L'an dernier on a voté le même montant d'argent dans le même but et j'ai compris alors que le nouveau bureau des statistiques ferait sinon tous ces travaux du moins une grande partie. Le travail dont le ministre a parlé devrait être fait par des hommes de la localité au port d'entrée. Ces employés devraient pouvoir faire l'ouvrage et la perception en même temps, ce qui dispenserait de l'obligation de nommer des employés des statistiques pour ce travail particulier. Le travail ne peut pas être très pénible et quiconque a une compétence ordinaire en affaires devrait être capable de tenir un registre des bateaux qui passent par les canaux, de leur tonnage, etc., et l'envoyer au bureau des statistiques.

L'hon. M. REID: L'honorable député n'a pas raison entièrement: Dans quelques cas, le chef éclusier fait cet ouvrage. Par exemple, à Kingston, St-Peters et sur le canal de la Trent, l'éclusier fait ce travail; mais à Montréal où les bateaux passent tout le temps, le chef éclusier doit être toujours être prêt à surveiller les portes des écluses, et voir à ce que la manœuvre des écluses se fasse convenablement, parce que les bateaux qui entrent dans les écluses sur le canal Lachine occupent presque toute l'écluse et qu'il y a à peine six pouces de reste. Quand un navire semblable passe par l'écluse, l'éclusier surveille toute la manœuvre, et l'agent ou le commis du bateau se rend au bureau du canal où se trouve l'employé chargé des statistiques, et généralement, il faut presque tout le temps que le navire met à passer par l'écluse pour obtenir son permis et inscrire en détail les statistiques. Puis il faut percevoir les droits pour prise de courant, etc. Il n'y a que dans les bureaux d'Ottawa qu'on puisse effectuer des économies à propos des statistiques. Naguère, chaque département avait une division de statistiques, tandis que maintenant elles sont toutes groupées dans le bureau des statistiques.

M. PEDLOW: Combien y a-t-il d'employés dans ce service: quel salaire donne-t-on à chaque homme et à quels endroits sont-ils employés?

L'hon. M. REID: Il y en a quatre sur le canal du Saint-Laurent, quatre sur le canal du Rideau, sept sur le canal de la Trent, huit sur le canal de Welland, onze sur le canal de Lachine, huit sont à Montréal et deux à Lachine; quatre sur le canal de

Chambly, deux à Chambly et deux à Saint-Jean. Les salaires sont répartis ainsi: à St-Peters, le salaire est de \$200 par an. A Cornwall, un homme reçoit \$1,200 par an, plus une gratification de \$100. Un autre reçoit \$840 et un autre \$100. A Ottawa, l'employé touche un salaire de \$1,500, avec \$100 de gratification. Nous avons aussi un employé à \$360 sur le canal du Rideau.

M. PEDLOW: Il y a deux hommes à Smith's-Falls.

L'hon. M. REID: Il n'y a qu'un homme à Smith's Falls: M. J. H. Foster, à \$400 par an. A Kingston, l'éclusier reçoit \$400 par an. Sur le canal de la Trent, un homme touche un salaire de \$200 et un autre un salaire de \$120. Les salaires les plus élevés semblent être payés sur le canal de Lachine. L'un \$2,100, un autre \$1,200, un troisième \$1,200 et un quatrième \$1,100.

M. PEDLOW: Un employé au canal de Lachine touche-t-il \$2,100?

L'hon. M. REID: Oui.

M. PEDLOW: L'autre soir, nous discussions les crédits de la Marine et des Pêcheries, et l'on a déclaré que le maître du port d'Halifax ne recevait que \$1,800 par an. Est-il raisonnable qu'un homme sur le canal de Lachine reçoive \$2,100 et le maître de port d'Halifax seulement \$1,800?

L'hon. M. REID: L'employé du canal Lachine perçoit \$200,000 ou \$250,000 par an, et un salaire de \$2,100 n'est pas extraordinaire pour un homme qui a une position aussi responsable et qui vit à Montréal.

M. GAUVREAU: Ce n'est pas assez.

M. PEDLOW: Si \$2,100 ne sont pas suffisant pour l'ouvrage sur le canal de Lachine, comment peut-on prétendre que \$1,800 suffisent pour le maître de port d'Halifax qui a la charge de l'énorme trafic qui entre et sort de cette ville?

L'hon. M. REID: Je ne sais rien de ce qui se fait à Halifax. Il me semble que les salaires à Montréal ne sont pas exagérés si l'on tient compte de la cherté de la vie.

M. McKENZIE: Dois-je comprendre que l'employé du canal Saint-Pierre ne reçoit que \$200?

L'hon. M. REID: C'est un éclusier et il reçoit cette somme en plus de son salaire.

M. McKENZIE: Quel est le chiffre de son traitement fixe?

L'hon. M. REID: Il touche \$65 par mois en qualité de chef éclusier plus \$200.